04.05.2020 – 09:00 Uhr

ESTI : Augmentation des défauts des matériels électriques

Fehraltorf (ots) -

Parmi les matériels électriques contrôlés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2019, un produit sur cinq présentait des défauts. 131 interdictions de vente ont dû être prononcées. Par ailleurs, 21 rappels et informations de sécurité concernant des appareils électriques ont été publiés.

La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT ; RS 734.26). Les appareils électriques à usage domestique et ceux destinés aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité.

1538 produits ont été répertoriés sur Internet et lors de contrôles chez les grands distributeurs, sur des marchés spécialisés, chez les fabricants et dans des foires afin d'être contrôlés. Des contrôles ont aussi été réalisés à la suite d'annonces reçues de la part des consommateurs et des professionnels du domaine électrique.

Au total, 296 produits présentaient des défauts formels ou techniques, soit 19% de tous les matériels électriques contrôlés. Dans 188 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de formation de fumée ou d'incendie.

S'il existe un danger pour l'utilisateur ou si les preuves de conformité font défaut, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le

marché d'un produit. En 2019, 131 interdictions de vente ont été prononcées pour ces raisons. Il s'agissait en particulier de chargeurs, de bouilloires, de divers appareils munis de prises étrangères interdites, d'adaptateurs de voyage, de câbles de chargement pour la mobilité électrique et de batteries rechargeables pour différents appareils. Par ailleurs, plusieurs produits destinés à un usage professionnel en atmosphères explosibles (ATEX) dans les domaines industriels ont été interdits.

La vente d'appareils électriques équipés de fiches étrangères non conformes (par exemple fiches Schuko) est en principe interdite en Suisse car des parties conductrices risquent d'être touchées au moment où l'on essaie d'introduire la fiche dans la prise ou lors d'une manipulation non autorisée de la fiche. Ces appareils peuvent aussi subir une surcharge lorsqu'ils sont utilisés et, dans le pire des cas, provoquer un incendie. De manière générale, il est recommandé aux consommateurs de renvoyer ces appareils et d'en informer l'ESTI au moyen du formulaire de contact disponible à l'adresse www.esti.admin.ch.

Il convient en outre de faire preuve d'une grande prudence lors de l'achat en ligne d'appareils électriques étonnamment bon marché provenant de l'Extrême-Orient. Ces appareils sont souvent des imitations et peuvent devenir dangereux en cas d'utilisation prolongée, en raison de leurs composants électriques de mauvaise qualité ou d'une mauvaise conception. Ces problèmes sont souvent difficiles à déceler pour les consommateurs.

Dans 34 cas, les opérateurs économiques en Suisse ont eux-mêmes retiré du marché les produits défectueux, en collaboration avec l'ESTI. Dans 21 cas, les rappels ou les informations de sécurité ont par ailleurs été publiés sur le site internet du Bureau fédéral de la consommation BFC à l'adresse www.konsum.admin.ch. Il s'agissait de machines à café et d'autres appareils domestiques, de radiateurs à bain d'huile, de plafonniers, de batteries d'ordinateurs portables et de moteurs de bateaux, de chargeurs, d'adaptateurs secteur USB ainsi que de différents produits à usage commercial.

Lors de l'achat d'un appareil électrique, les consommateurs et consommatrices devraient s'assurer que l'appareil est équipé d'une prise électrique suisse conforme, que le service client est compétent et joignable, que le mode d'emploi est compréhensible et le cas échéant un label de contrôle est apposé sur l'appareil. Le signe de sécurité de l'ESTI, qui est facultatif, est un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils munis du signe de sécurité est publiée à l'adresse www.esti.admin.ch. Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommateurs.

Contact:

Adresse pour l'envoi de questions :
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Renseignements : 058 595 18 31, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

Medieninhalte

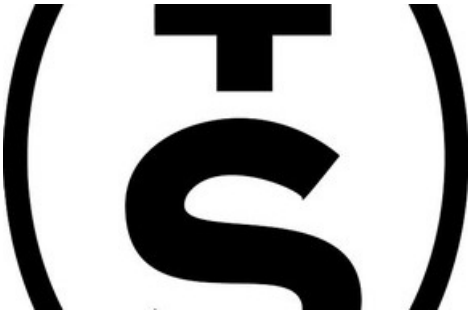

Signe de sécurité. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI/ESTI"

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100847058 abgerufen werden.